



## "Derrière l'idéologie de la vaccination intégrale, trafics d'influence et phénomènes de cour" par Laurent Mucchielli

Les conflits d'intérêt, et leur rôle particulièrement important dans la gestion de l'épidémie de Covid, font l'objet d'un déni et même d'un tabou. En France, comme dans beaucoup de pays, des médecins interviennent quotidiennement dans les médias pour soutenir la politique gouvernementale. Derrière l'argument d'autorité et l'invocation de "la science", se cachent souvent l'argent des industries pharmaceutiques et une proximité avec le pouvoir politique.  
Révélation à lire sur QG



En France comme dans beaucoup d'autres pays, des médecins interviennent quotidiennement dans les médias pour soutenir la politique gouvernementale du tout-vaccin. Leurs discours, toujours présentés « au nom de la science », sont en réalité souvent viciés par des conflits d'intérêts, ainsi que par des phénomènes de cour. Derrière la « Science », se cachent aussi l'argent des industries pharmaceutiques et la zone grise qui entoure la proximité d'avec le pouvoir politique. De fait, nombre de ces discours manquent totalement d'impartialité, certains étant même purement et simplement mensongers.





**Par Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherche au CNRS, auteur de La Doxa du Covid. Peur, santé, corruption et démocratie (éditions Eoliennes, 2022)**

Une tribune pro-vax publiée par le journal Le Parisien le 9 janvier 2022 explique que la vaccination ARN/ADN est une solution miraculeuse. Elle permettrait en effet « la diminution massive des risques de transmission d'un sujet vacciné à un autre individu », « la diminution drastique des formes graves de la Covid-19 », le tout avec de « rarissimes effets secondaires indésirables » qui seraient « largement dépassés par les effets bénéfiques et positifs des vaccins ». Les auteurs en concluent qu'il faudrait voter une loi permettant d'entamer des poursuites pénales « à l'encontre de ceux qui transmettraient le virus alors même qu'ils pourraient l'éviter via une vaccination ». Et ils comparent les non-vaccinés à des personnes porteuses du virus du Sida qui « en pleine conscience auraient eu des rapports sexuels non protégés et ayant contaminé leur partenaire ». En un mot, des criminels. Force est cependant de constater que cette tribune 1) exprime parfaitement le point de vue du gouvernement, 2) énonce tranquillement plusieurs énormes mensonges, 3) a fait immédiatement l'objet d'une dépêche de l'AFP relayée dans les médias mainstream (par exemple ici Libération) sans aucune réflexion critique, ni sur son contenu, ni sur ses auteurs.

Cette tribune aurait d'abord pu être écrite par le service de presse du ministère de la Santé, du Premier ministre ou du Président de la République. Le mot d'ordre lancé par ce dernier étant d'« emmerder les non vaccinés », cette tribune peut être considérée comme une contribution à la propagande politique du moment. Ensuite, elle énonce tranquillement deux énormes mensonges. Le premier : s'il y a bien un « consensus scientifique » actuellement, c'est celui qui tourne autour du constat que les vaccins génétiques de Pfizer, Moderna, Janssen et AstraZeneca ne protègent nullement de la contamination et de la transmission. Comment un médecin honnête peut-il ne pas le savoir ? Le second: s'il y a bien une chose évidente statistiquement, c'est que les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ne sont nullement menacés par le virus. La balance bénéfique/risque est



défavorable au vaccin génétique dans leur cas. Enfin, le traitement médiatique de ce genre d'« informations » est emblématique de l'absence de toute objectivité et d'un « deux poids/deux mesures » généralisé. En effet, dès qu'il s'agit de personnes s'opposant à la propagande politique, la presse se déchaîne pour savoir qui sont ces dangereux hurluberlus (voir notre analyse du [fonctionnement des médias durant cette crise](#)), allant jusqu'à se passionner pour leur vie privée si cela peut permettre de les déconsidérer au maximum (voir le [dernier article du Monde consacré à la « fille cachée » de Didier Raoult](#) et nous expliquant que « sa famille se fracture », comme si cela présentait le moindre intérêt pour penser la crise sanitaire). Inversement, dès qu'il s'agit de personnes soutenant la propagande politique du gouvernement, alors les journalistes agissent comme s'il fallait nécessairement valoriser et discuter leurs opinions et surtout ne poser aucune question dérangeante. Nous sommes donc obligés de faire ce travail à leur place.



*Lors d'une conférence de presse sur l'Union européenne le 7 janvier 2022, Emmanuel Macron déclare assumer entièrement sa volonté d' « emmerder les non-vaccinés » exprimée lors d'un entretien du journal Le Parisien, 2 jours plus tôt*

**Lien de la vidéo :** <https://www.youtube.com/watch?v=Npea-UiWCX8>

### **Arroseurs arrosés**

Qui sont donc nos deux valeureux pourfendeurs de non-vaccinés ? Le journal Le Parisien nous indique simplement que David Smadja est « professeur en hématologie » et Benjamin Fellous « avocat au barreau de Paris ». C'est certainement exact. Le problème est dans le mensonge par omission. Car, comme Éric Verhaeghe l'a [déjà remarqué](#), il suffit de consulter sa page professionnelle sur [LinkedIn](#) pour découvrir que monsieur Fellous n'est pas seulement avocat, il est aussi un ancien candidat aux élections sénatoriales sur la liste LREM. Nous sommes donc en présence d'un militant politique macroniste. Quant à monsieur Smadja, qui dépend de l'AP-HP et a travaillé pour le Haut Conseil de Santé Publique, il a sans doute oublié que la loi du 26 janvier 2016 l'oblige à



déclarer tous ses liens d'intérêts avec les industries pharmaceutiques. L'article L4113-13 du Code de Santé Publique (article 115 de la loi susmentionnée) dispose en effet : « Les membres des professions médicales qui ont des liens avec des entreprises et des établissements produisant ou exploitant des produits de santé ou avec des organismes de conseil intervenant sur ces produits sont tenus de faire connaître ces liens au public lorsqu'ils s'expriment sur lesdits produits lors d'une manifestation publique, d'un enseignement universitaire ou d'une action de formation continue ou d'éducation thérapeutique, dans la presse écrite ou audiovisuelle ou par toute publication écrite ou en ligne. Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les manquements aux règles mentionnées à l'alinéa ci-dessus sont punis de sanctions prononcées par l'ordre professionnel compétent. » (nous soulignons).

Chacun peut vérifier sur les sites officiels [Transparence Santé](#) et [Déclaration des liens d'intérêts](#) que monsieur Smadja a signé sa Déclaration Publique d'Intérêts (DPI) le 7 mai 2021, y déclarant un total d'avantages perçus de 8 800 euros, par Bristo-Myers Squibb (1 000 euros), Bayer Health Care (1 800 euros), Leo Pharma (5 000 euros) et Boehringer Ingelheim (1 000 euros). Cela fait déjà une petite somme (7 mois de salaire d'un(e) smicard(e)). Dans cette DPI, des montants versés par plusieurs industriels dont Pfizer ne sont toutefois bizarrement pas précisés. Le lien avec Pfizer est un « contrat d'expert scientifique » (référence CO-2020-1635\_PS-0742029, datée du 23 juin 2020). Pour aller plus loin, il faut faire un petit détour par l'autre site recensant les liens d'intérêts, [Euro for Docs](#), ce qui permet d'arriver au montant total bien différent de 109.619 euros perçus ces cinq dernières années des industries pharmaceutiques, soit désormais plus de sept années de salaire d'un smicard.

Si les journalistes faisaient leur travail, voilà le genre de vérification qu'ils devraient faire (et cela ne prend que quelques minutes) avant de publier une tribune ou d'inviter à parler un médecin sur un plateau de télévision ou de radio. Or ils ne le font jamais, ce qui s'apparente à de la complicité d'infraction.

### **Le trafic d'influence des industries pharmaceutiques : des espèces sonnantes et trébuchantes**

Mais, nous direz-vous, il s'agit peut-être d'un cas isolé, d'un oubli malencontreux. Que nenni ! Il s'agit d'un système généralisé. Intéressons-nous à présent à une autre ode à la vaccination intégrale parue dans le journal [La Tribune](#) le 12 décembre dernier sous la signature de 66 médecins. Ces derniers viennent ici assurer la population française de « la très bonne efficacité des vaccins contre ce virus », lui indiquer que « la vaccination est aussi un acte que l'on réalise pour protéger les autres », estimant que les effets secondaires sont « très rares (un cas seulement de choc anaphylactique sur 2,5 millions de personnes vaccinées) ». Exit les thromboses, les myocardites, les perturbations menstruelles, les syndromes de Guillain-Barré, etc., tout cela n'existerait tout simplement pas. On reste pantois devant à nouveau de tels mensonges et une telle désinformation. Sauf à convier dans la discussion la question taboue des liens d'intérêts avec les industries pharmaceutiques. Et alors là, c'est un véritable choc qui attend notre smicard. S'il passe cette liste de 66 médecins au crible du détecteur de liens d'intérêts, il tombera en effet sur quelques noms très connus de médecins dont les poches sont copieusement remplies depuis des années par les industriels. En tête du palmarès, monsieur Jean-



François Bergmann, professeur d'université, chef de service à l'hôpital Lariboisière (Paris), ancien vice-président de la commission des autorisations de mise sur le marché de l'ancienne agence nationale du médicament (refondée en 2011 après le scandale du *Mediator* parce qu'il y avait trop de conflits d'intérêts, vous vous souvenez ?), avec un total de plus de 1,3 millions d'euros. Ici, notre smicard comprend donc qu'une vie entière de travail ne suffirait pas à amasser cette petite fortune. Il ou elle repérera aussi le professeur d'ophtalmologie José-Alain Sahel, membre de l'Académie des sciences, qui dépasse le demi-million d'euros. Et puis le docteur Véronique Leblond de la Pitié-Salpêtrière, pour la coquette somme d'environ 325.000 euros. Le docteur Gérard Reach, professeur d'endocrinologie à l'Université Paris 13, qui a travaillé dans une commission du LEEM (le « syndicat » des industries pharmaceutiques, qui emploie 6 personnes et dépense chaque année environ 1 million d'euros rien qu'en France pour ses activités de lobbying), pour près de 245.000 euros. Le docteur Didier Debievre pour près de 200.000 euros. Le docteur Xavier Mariette pour cette fois-ci plus de 200.000 euros. Le docteur André Grimaldi pour quelques 190.000 euros. Et puis aussi le pédiatre Robert Cohen (deuxième signataire de la tribune, plus de 150.000 euros perçus) et le docteur Jean Carlet (premier signataire de la tribune), environ 40.000 euros, soit moitié moins que le docteur Alain Lepage. Au total, près de la moitié des 66 signataires de cette tribune sont dans cette situation de conflit d'intérêt potentiel, beaucoup d'entre eux ayant notamment reçu de l'argent de Pfizer ces dernières années. Or aucun ne l'a déclaré dans cette intervention médiatique lors même, répétons-le, que c'est une obligation légale.



*De gauche à droite : Jean-François Bergmann, chef de service à l'hôpital Lariboisière, Véronique Leblond, docteur à la Pitié-Salpêtrière, André Grimaldi, docteur, et Robert Cohen, pédiatre. Tous ont reçu des versements financiers d'industries pharmaceutiques*



## **Discréditer les traitements précoces génériques pour mieux faire place aux très chers médicaments industriels brevetés**

Allons encore plus loin. Faisons en effet le même petit exercice de transparence avec les principaux médecins qui sont omniprésents dans les médias depuis le début de la crise. Impossible de passer à côté des très médiatiques Karine Lacombe (plus de 250.000 euros perçus des industriels) et Gilbert Deray (plus de 170.000 euros). Difficile de ne pas remarquer aussi le nom de madame Odile Launay, membre du Haut Conseil de la Santé Publique et du Comité scientifique sur les vaccins Covid-19, elle aussi habituée des médias (quelques 155.000 euros), tout comme celui de monsieur Mathieu Molimard (plus de 55.000 euros). A côté d'eux, le docteur Bruno Mégarbane fait figure de parent pauvre des labos avec « seulement » quelques 35.000 euros perçus<sup>1</sup>.

Le point commun de tout ce petit monde médico-médiatique est double : 1) ces personnes se sont directement impliquées dans la campagne politique de vaccination intégrale de la population avec les nouveaux vaccins génétiques type Pfizer et Moderna, 2) ces personnes ont symétriquement cherché à discréditer l'idée de traitements précoces de la Covid pour mieux laisser le champ libre, d'abord en 2020 à l'antiviral de Gilead (le Remdesivir), ensuite en 2021 au tout-vaccin. Raison pour laquelle ils ont également tiré à boulets rouges sur l'IHU de Marseille et sur tous les médecins qui soignent précocement (Christian Perronne, association « Laissons les médecins prescrire », collectif « AZI-thro-d'hospitalisations », etc.). Au-delà des haines personnelles liées à l'histoire et à la personnalité des uns et des autres, nous voyons ainsi surgir une variable cachée contribuant pourtant à expliquer les prises de position des uns et des autres dans le débat public. Toujours en épluchant la base de données Euro For Docs, apparaissent en effet le docteur François Raffi (celui qui a été condamné par la justice pour avoir menacé de mort Raoult par téléphone, et qui est directement impliqué dans la production du Xenothera, un autre médicament anti-Covid auquel le protocole marseillais faisait concurrence) avec plus de 700.000 euros ; le docteur Jacques Reynes (qui a piloté l'essai COVIDOC au CHU de Montpellier à la demande du ministère de la Santé, essai étrangement arrêté avant son terme, officiellement faute de patients) avec près de 350.000 euros ; le docteur Jean-Michel Molina (auteur d'un article disant que l'hydroxychloroquine ne marche pas dans le journal officiel de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) qui a elle-même reçu plus de 1,7 millions d'euros des industries pharmaceutiques ces dernières années), avec près de 330.000 euros ; Jean-Paul Stahl (ancien président de la SPILF et rédacteur en chef de sa revue, celui qui a comparé l'hydroxychloroquine à du papier toilette), avec près de 145.000 euros ; Pierre Tattevin (président de la SPILF) avec près de 100.000 euros (avec notamment des contrats avec Gilead, Pfizer, Janssen, AstraZeneca) ; le docteur Stéphane Paul (membre du Conseil scientifique vaccin Covid-19, qui a travaillé pendant plus de dix ans dans l'industrie privée du vaccin avant de prendre un poste en CHU), avec plus de 43.000 euros ; le docteur Bruno Lina (membre du Haut Conseil de Santé Publique et du Conseil scientifique Covid-19) avec 34 000 euros ; ou encore le docteur François-Xavier Lescure (adjoint de Yazdan Yazdanpanah du Conseil scientifique Covid-19 et conseiller d'un certain Olivier Véran, ministre de la Santé) avec « seulement » un peu plus de 36.000 euros.



## Prix et médailles pour les médecins de cour

Enfin, non seulement tout ceci ne semble déranger personne, mais le fait que se cumulent des gratifications symboliques distribuées par le pouvoir politique à celles et ceux qui l'ont bien servi ne fait également l'objet d'aucun commentaire dans la presse. Et pourtant. Il est difficile de ne pas remarquer que Jean-François Delfraissy, président du « conseil scientifique Covid-19 » a été fait Commandeur de la Légion d'honneur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des membres du conseil scientifique étant également distingués dans cette promotion. L'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn a également été faite Chevalier de la Légion d'Honneur malgré sa mise en examen en septembre 2021 par la Cour de justice de la République (CJR) pour « mise en danger de la vie d'autrui » dans sa gestion de l'épidémie de Covid-19. Intéressons-nous également à Christian Chidiac, président de la Commission Maladies transmissibles du Haut Conseil de la Santé Publique qui a rendu le très important avis du 5 mars 2020 excluant l'hydroxychloroquine et valorisant le Remdesivir, lors même que 97 des 114 membres de cette commission ont perçu de l'argent de Gilead. A titre personnel, il déclare plus de 96.000 euros perçus des industries pharmaceutiques ces dernières années, dont Pfizer, Gilead, Janssen et AstraZeneca. Sont également décorés Jacques Reynes (déjà cité), Karine Lacombe (déjà citée), Nicolas de Lamballerie (membre du conseil scientifique du réseau REACTing qui a fourni l'essentiel des membres du Conseil scientifique Covid-19), Éric d'Ortenzio (coordonnateur scientifique du réseau REACTing), Florence Ader (pilotant l'essai DISCOVERY au CHU de Lyon à la demande du ministère de la Santé, essai lui aussi étrangement arrêté avant son terme) ou encore François Crémieux (envoyé en juin 2021 diriger les hôpitaux marseillais et mettre au pas l'IHU).



*L'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn a été faite Chevalier de la Légion d'Honneur malgré sa mise en examen en septembre 2021 par la Cour de justice de la République (CJR) pour « mise en danger de la vie d'autrui » dans sa gestion de l'épidémie de Covid*



Ajoutons enfin à cela l'auto-promotion, au sein de l'INSERM (Prix 2020), de celles et ceux qui ont également le mieux servi le pouvoir politique durant cette crise. C'est ainsi que le « Grand prix Inserm » a été décerné à Dominique Costagliola, le « Prix recherche » à Florence Ader (déjà citée) ainsi qu'à France Mentré (responsable méthodologique de l'essai DISCOVERY), le « Prix Opecst-Inserm » à Yazdan Yazdanpanah (REACTing, Conseil scientifique Covid-19) et même le « Prix International » au célèbre leader de la politique sanitaire anti-covid états-unienne Anthony Fauci, dont l'intégrité est cependant de plus en plus contestée, notamment dans la question de la probable origine accidentelle du surgissement du Sars-Cov-2.

## **Une omerta au cœur de la République**

Si la peur bloque la réflexion, le copinage, l'entre-soi, la corruption et la volonté de plaire au politique (et plus généralement à sa hiérarchie) l'orientent dans un certain sens. Ces mécanismes, connus de longue date, ont joué massivement depuis deux ans sur la question des réponses thérapeutiques à l'épidémie de Sars-Cov-2. Ils font pourtant l'objet d'un déni et même d'un tabou, particulièrement en France<sup>2</sup>. Telle est la force des industriels et ce à quoi ils consacrent une partie de leurs revenus : parvenir à orienter les débats publics et les politiques publiques dans le sens qui leur sera commercialement bénéfique. Les industries pharmaceutiques déploient en ce sens des stratégies de trafic d'influence en multipliant les liens d'intérêts chez toutes celles et ceux qu'elles espèrent ainsi transformer en affidés<sup>3</sup>, allant jusqu'à susciter des fraudes scientifiques comme l'a révélé au grand jour le Lancet Gate. Et l'évidence est que cela fonctionne plutôt très bien, la nouvelle industrie du vaccin ayant rendu ses leaders milliardaires en un temps record. Ceux-là mêmes (parlementaires, journalistes, universitaires) qui avaient mis en évidence ces mécanismes ces dernières années dans d'autres secteurs industriels (le tabac, les hydrocarbures, l'automobile, l'agro-alimentaire...) se sont révélés incapables d'appliquer ici les mêmes principes et les mêmes raisonnements. La peur explique une partie des choses. La naïveté, la bêtise ou l'aveuglement une autre (voir notre tribune publiée sur QG analysant la nouvelle religion vaccinale). Les idiots utiles sont légion, quel que soit leur niveau de diplôme. Mais le trafic d'influence est assurément un mécanisme tout aussi puissant et important pour expliquer le comportement de nombre d'acteurs du débat public. C'est pour cette raison que, à la suite notamment du scandale du Mediator, la législation a été révisée à plusieurs reprises (à partir de la loi du 29 décembre 2011 « relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ») pour tenter d'instaurer de la transparence dans le monde de la recherche médicale, au même titre que dans le monde politique après l'affaire Cahuzac (loi du 11 octobre 2013 « relative à la transparence de la vie publique »<sup>4</sup>). Las, l'expérience que nous vivons depuis deux ans montre que, dans le feu de l'action, tous ces beaux principes ont volé en éclat. L'on peut ainsi raisonnablement pronostiquer que de nombreux procès auront lieu dans les années à venir, qui mettront une fois de plus en évidence les connivences entre d'une part les industries pharmaceutiques et d'autre part certains médecins, hauts fonctionnaires, élus et probablement aussi journalistes. Mais pour l'heure, c'est encore l'omerta qui règne. Et nous en sommes tous victimes.

## **Laurent Mucchielli**

L'auteur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt d'aucune sorte



<sup>1</sup>Tous les montants indiqués sont à considérer comme des minima dans la mesure où certains contrats déclarés n'indiquent toutefois pas les sommes perçus.

<sup>2</sup>Il n'existe malheureusement pas dans l'hexagone l'équivalent du British Medical Journal qui, le 24 juin 2020, publiait un éditorial spécial alertant sur les dangers que représentent les « influences commerciales » pour la recherche médicale sur la Covid-19, prenant l'exemple des études concernant le Remdesivir du laboratoire Gilead (R. Moynihan, H. Macdonald, L. Bero, F. Godlee, « Commercial influence and covid-19 », British Medical Journal, 2020, 369, m2456, accessible [en ligne](#)). C'est dans la même prestigieuse revue qu'a été publiée le 2 novembre 2021 une enquête révélant les tricheries de Pfizer dans les essais cliniques de son « vaccin » anti-covid (P. Thacker, « Covid-19: Researcher blows the whistle on data integrity issues in Pfizer's vaccine trial », British Medical Journal, 2021, 375, n2635, accessible [en ligne](#)).

<sup>3</sup>Par exemple, dans un article récent, le professeur Ray Moynihan (Université de Bond, Australie) et son équipe ont étudié les liens d'intérêts de 328 dirigeants d'associations professionnelles et de sociétés savantes américaines. Ils ont ainsi pu montrer que 72% d'entre eux avaient des liens avec l'industrie pharmaceutique (et même 80% pour les 293 d'entre eux étant médecins). Le total des sommes distribuées pour la période 2017-2019 se monte à près de 130 millions de dollars (R. Moynihan et al., « Financial ties between leaders of influential US professional medical associations and industry: cross sectional study », British Medical Journal, 2020, 369, m1505, accessible [en ligne](#)).

<sup>4</sup>L'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique définit la notion de conflit d'intérêts comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

